

Main-d'œuvre bon marché: la fin de l'exploitation et des abus visant les stagiaires et les bénévoles en Suisse

En Suisse, toute personne qui change de branche ou qui entre sur le marché du travail après ses études ou sa formation est invitée à faire un stage. Les stages sont des emplois de courte durée à caractère éducatif, utiles pour développer de nouvelles qualifications ou acquérir une première expérience. Les dispositions relatives au contrat de travail du Code des obligations et aux heures de travail s'appliquent; un stage est une relation de travail à durée déterminée, qui est généralement conclue par de jeunes employé-e-s. Mais si, dans un apprentissage classique, il existe des lois et des règlements explicites sur les relations avec les jeunes, à condition qu'ils soient respectés, ce n'est pas le cas pour les stagiaires.

Il existe une grande latitude en termes de salaire, de durée et d'encadrement des stagiaires. La Confédération ne montre aucune volonté de réglementer les stages au niveau national⁵⁶. Même la motion visant à procéder à un examen complet de la situation des stages en Suisse a été rejetée par le Conseil fédéral.⁷

Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2020, près d'une personne active sur trois entre 15 et 29 ans avait un contrat de travail à durée déterminée (31,5%), dont une grande partie avec des contrats de stage⁸. Cependant, ces plus de 100 000 personnes ne représentent pas suffisamment d'employé-e-s pour que la Confédération fasse un effort pour améliorer les conditions ou du moins établir quelques «règles du jeu».

Les stages sont considérés comme des affectations temporaires, mais ils remplissent en fait une fonction complètement différente. Les travailleurs-euses devraient en effet avoir un aperçu des différentes tâches et des différents domaines de travail de l'entreprise et acquérir ou approfondir des connaissances pratiques. Ce caractère formatif est parfois aussi la raison de la faible rémunération.

Si les conditions-cadres appropriées sont remplies, les stages obligatoires, pendant ou avant la formation ou les études, font partie de la formation professionnelle et doivent être effectués. Les stages pendant ou après les études ne sont pas obligatoires, mais presque. Les étudiants doivent souvent effectuer plusieurs stages pour obtenir un emploi fixe. Dans certaines professions, il est même nécessaire d'effectuer un stage de préapprentissage pour obtenir une place de formation.

Il en résulte parfois des conditions de travail précaires, de l'exploitation, un encadrement insuffisant et des salaires bas, bref, une absence de conditions-cadres uniformes et de normes minimales. C'est inacceptable pour la jeunesse de syndicom.

La commission de la jeunesse demande donc un engagement en faveur d'un encadrement approprié et de normes de formation fixes garantissant le caractère de la formation, ainsi que l'instauration d'un salaire minimum pour les stagiaires et les bénévoles. Nous nous engageons également en faveur de l'interdiction des stages non rémunérés, car ceux qui travaillent doivent aussi être rémunérés.

De même, des mesures doivent être prises au niveau politique. C'est pourquoi nous demandons une régulation des stages dans la loi sur le travail et que des organes de surveillance et de contrôle soient mis en place dans les cantons.

⁵ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20204139>

⁶ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20143077>

⁷ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20163997>

⁸ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/arbeits-erwerb.assetdetail.20944661.html>